Fauvart volent pour 70 fr. à M. Charles, cultivateur à La Gorgue.

33. 28 mars 1905 : les époux Abel Pollet volent 35 fr. chez Mme Drouez, à la Gorgue.

34. Nuit du 27 au 28 mars 1905 : Abel, Vromant Julienne et Angle Platteel volent chez Mme Petitprez, épicière à Merville.

35. Nuit du 31 mars au 1er avril 1905 : Auguste et Abel Pollet, Vromant, Alfred Debouck volent et malmènent les demoiselles Appourceau, à Merville.

36. Le 11 avril 1905 : Abel et Vromant volent chez M. Gremels, à Bavinchove.

37. Le 13 avril 1905 : les mêmes volent chez M. Dubour, à Laventie.

38. Nuit du 13 au 14 avril 1905 : tentative de vol par Abel et Vromant chez M. Hoffroy, chef de gare à Laventie.

39. Nuit du 15 au 16 avril 1905 : vol par les mêmes chez M. Huyghes, cultivateur à Morbecque.

40. Nuit du 20 au 21 avril 1905 : vol par les mêmes de 1 fr. 50 à l'église de Strazeele.

41. Le 26 avril 1905 : vol par les mêmes chez Mme Vandenbrouck, à Wallon-Cappel.

42. Le 28 avril 1905 : vol par les mêmes chez M. Defebvre, à Steenbecque.

43. Nuit du 30 avril au 1er mai 1905 : vol par les mêmes chez M. Huyghes, cultivateur à Morbecque.

44. Le 5 mai 1905 : tentative de vol par Abel chez M. Vasseur, à Boeseghem.

45. Nuit du 8 au 9 mai 1905 : Abel vole une bêche à M. Fiévet, à Neuf-Berquin.

46. Nuit du 9 au 10 mai 1905 : vol par Abel et sa femme chez M. Inglart, cultivateur à Neuf-Berquin.

47. Nuit du 15 au 16 mai : Abel vole à la Mairie de Vieux-Berquin.

48. Le 17 mai : Abel vole chez Mme Vanhove, à Ecke.

49. Le 27 mai, Abel vole chez M. Flament, à Bailleul.

50 à 60. Du 11 au 26 juin : vols de la bande à Neuf-Berquin, à Merville, à Canonne-sur-la-Lys, à Nativ-Eglise, à Chocque, à Saint-Venant, à Méteren, à Waton, à Laventie, à Merville.

61 à 71. Du 8 au 29 juillet : vols de la bande à Poperinghe, Norrent-Fontes, Bailleul, Strazeele, Richebourg, Saint-Vaast, Lacouture, Locon, Lestrem.

72. 3 août 1905 : vol à Laventie.

LE CRIME DE LOCON

La période des crimes commence le 16 août 1905, avec le crime de Locon. Abel Pollet et trois contrebandiers belges, Guyard, Verbeke et Dekimpe, assassinèrent M. Lenglinemetz, cabaretier à Locon, près d'Hazebrouck, et laissèrent à demi étranglée sa femme. Ils volèrent environ 1000 francs. Après de vaines recherches de la justice, l'affaire avait été classée et c'est après l'arrestation d'Abel, le chef redouté, qu'un sieur Looten, à qui il avait proposé de faire « le coup », le dénonça comme un des auteurs de ce crime.

Les vols deviennent plus hardis

Dès cette époque, la bande Pollet met plus de hardiesse dans ses vols et les complique d'*escalade*, d'*effraction*, de *menaces* ou *violences*.

74 à 105. — Du 26 août 1905 au 1er janvier 1906, trente et un vols ou tentatives de vols en Belgique ; puis en France, à Wimezeele, Tardeghem, Bailleul, Estaires, Méteren, Steenvorde, Morbecque, Hazebrouck, Neuf-Berquin, Steenbecque, Houtkerque.

Le CRIME de CROMBEKE

Le 2 janvier 1906, c'est encore un crime, plus atroce que celui de Locon. Les bandits mettent plus de cynisme et de sang-froid dans leur affreuse besogne. C'est de la boucherie plus que du meurtre.

Le coup avait été indiqué par Guyard et fut fait par Abel Pollet et les frères Théophile et Marcel Deroo. Ils se rendirent tous trois à Crombeke où dans une maison isolée demeuraient deux vieillards de 73 ans, les époux Louzie. Armés de gourdins, ils assommèrent le mari, puis questionnèrent sous menaces de mort la femme pour qu'elle livrât son argent. Ils enlevèrent ainsi 250 fr., puis assommèrent à son tour la femme avec une sauvage énergie.

La femme Louzie en mourut. L'homme en réchappa, bien qu'affreusement défiguré et blessé.

107 à 109. Du 4 au 18 janvier 1906 : la bande opère du côté de Béthune, à Bavinchove, à Estaires. Elle se rapprochait de Violaines.

Le Crime de Violaines

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1906, Abel Pollet, Auguste Pollet et Vromant accomplissaient l'odieux forfait de Violaines qui, après toute la série des méfaits déjà commis, jeta la région du Nord dans l'épouvante la plus complète.

Les trois bandits, après avoir attendu que les époux Lecocq, âgés de 81 ans et 79 ans, et leur fille âgée de 55 ans, se fussent endormis dans la maison un peu isolée qu'ils occupaient en face de la mairie-école de Violaines, s'introduisirent dans le logis en brisant un carreau.

Les malandrins firent d'abord bombance au rez-de-chaussée, attendant que l'heure fût assez avancée pour opérer à coup sûr. Puis Abel Pollet armé d'un tisonnier, suivi de Vromant et de Auguste Pollet, ayant en main le lourd couvercle de poêle, montèrent au premier.

Mlle Lecocq les ayant aperçus, cria : « A l'assassin », réveillant ainsi ses parents. Abel engagea avec elle un brutal corps à corps, pendant que Vromant l'écourchait d'un violent coup de son couvercle de poêle.

Mme Lecocq subissait le même sort peu après. M. Lecocq était à demi étouffé par Auguste Pollet qui l'empêchait de crier. Pendant ce temps, Abel fouilla les meubles, enleva 6.375 fr. et des bijoux. Quand le vol eut été accompli, à coups de couvercle de poêle, tour à tour pour égaliser les fautes, les trois bandit achevèrent leurs trois victimes, malgré leurs supplications.

Avant de se retirer, ils mangèrent des œufs, burent du vin et se lavèrent. Rentrés à 5 heures du matin à Hazebrouck, ils firent le partage du butin. Abel gardant la part du lion, les femmes se chargeant de liquider les billets de banque, de laver les vêtements. Quelques amis de la bande eurent leur part de la prise.

Le Crime de Bailleul

Après ce meurtre qui fit un bruit énorme, la bande resta un instant prudemment dans le repos. Ce n'est que le 17 février 1906 qu'on retrouve trace de ses exploits, dans des vols avec menaces et violences accomplis à Rombeke, Dottignies et Ypres, en Belgique et Thiennes, près d'Aire-sur-la-Lys, en France.

Le 3 avril 1906 survient le 115e méfait des bandits. Abel Pollet et Deroo s'introduisirent dans la ferme Vercruysse, à Bailleul. Pendant que Mme Vercruysse était partie à la messe, ils assaillirent dans la maison M. Vercruysse, âgé de 69 ans, lui firent indiquer l'endroit où se trouvait une somme de 70 fr. ; puis Abel dit à Deroo : « Va chercher la corde pour le pendre ». Faisant autour du cou du malheureux des nœuds qui le étranglèrent, Abel tira encore dans la joue de sa victime deux coups de revolver. M. Vercruysse reconnut par la suite ses deux lâches agresseurs.

Enfin deux vols commis en Belgique, à Ypres, Oostvleteren, Rousbrigge, du 15 avril au 21 avril, de la même année, portent à 118 les chefs de méfaits inscrits à l'acte d'accusation, quoiqu'en réalité il y ait 135 actes de vols et de crimes séparés à l'actif de la bande.

L'entente établie entre les bandits n'est pas seulement constituée par la part qu'ils ont prise aux faits relevés contre chacun d'eux : cette entente a eu aussi pour objet de préparer des crimes que les circonstances ne leur ont pas permis d'exécuter. Elle s'est encore manifestée par des mesures d'ordre divers que les affiliés ont prises en vue, soit de faire échapper leurs complices à l'action de la justice, soit à venir en aide à ceux d'entre eux qui pouvaient se trouver dans le besoin par suite de l'incarcération de leurs proches.

Les renseignements fournis sur Pollet Abel, Pollet Auguste, Vromant Canut, Deroo Théophile, Pollet Célinie, Leclerc Gustave, Platteel Julienne, Platteel Angèle, Note Victor, Dekeu Sidonie, Debouck Alfred, Ovarlet Adolphe, Rancy Philomène, Fauvart Joseph, Debril Marie et Brabandts Jules sont déplorables. Tous ont déjà été condamnés. Certains de ces repris de justice ne vivaient que du produit de leurs crimes.

Les nommés Camerlynck, Deroo Marcel, Matoret Louise, Pollet Angèle, Morent Eugénie, et Laronde Eugénie jouissent également d'une mauvaise réputation.

Les renseignements recueillis sur Devam Marie, Fauvart Joseph, la femme Note et Vandevelde Charles nous représentent les accusés sous un jour moins défavorable. Quant aux nommés Josieu et Guffroy Marcel, ils sont bien notés.

Les débats sont ouverts

C'est par un jour pluvieux, une triste journée de Flandres comme si la terre avait pris le deuil par tristesse, que s'ouvrent les débats de la Cour d'Assises pour le jugement des bandits flamands qui semèrent l'effroi longtemps dans leurs campagne natales, si prospères et si paisibles.

Dès huit heures du matin les alentours du vieux Palais de Justice de Saint-Omer, sont envahis par une foule nombreuse malgré la pluie qui tombe impitoyablement à verse. Des photographes qui essaient de planter leurs pieds d'objectif sont écartés par les gendarmes et les remous de la foule qui veut voir de très près la bande Pollet.

Une compagnie du 8e de ligne, sous le commandement d'un sous-lieutenant, arrive pour occuper militairement le Palais afin de protéger les bandits contre un coup de force possible, contre les attaques de la foule.

Un peloton forme les faisceaux dans la salle des Pas perdus. Les culottes rouges font aussitôt dans l'ombre sévère de l'antique demeure des notes vives qui surprennent. Un autre peloton est réparti entre la garde de la salle des Assises où les hommes mettent baïonnette au canon, et les portes du Palais.

Les bandits arrivent

Tout à coup, voici des gendarmes qui entrent dans la cour du Palais, vivement. On entend des galops et des roulements de voitures. « Les voilà ! » C'est un cri de la foule.

Dans un fracas voici deux grands breacks à deux chevaux, entourés de gendarmes à cheval. Il y en a un peloton sous le commandement d'un capitaine.

Sur le long du parcours de la prison au Palais, un cordon de soldats du 8e de ligne a été établi. On voit que c'est sous sérieuse garde que les prisonniers sont venus. D'ailleurs ces premiers breacks ne contiennent qu'une partie des accusés. Ce sont Abel et Auguste Pollet, Vromant, les Fauvart et leurs femmes, encadrés chacun de gendarmes, revolver au poing.

Les stores des voitures sont baissés et ce n'est qu'après que la porte de la cour s'est refermée sur les breacks que les portières sont ouvertes pour permettre aux accusés de descendre.

Les bandits passent alors enchaînés étroitement par les gendarmes ; entre les bouquets brillants de baïonnettes, Abel Pollet a un sourire en voyant cet appareil de force. Il se retourne vers ses camarades pour leur dire quelque chose mais son gardien l'entraîne hâtivement. Les breacks retournent à la prison prendre une seconde et dernière « fournée ».

L'attitude de la foule ? La curiosité poussée à l'extrême l'empêche de manifester. La foule était tout yeux. Elle oublia de crier comme de coutume et c'est une preuve de son vif désir de voir les monstres d'Hazebrouck.

Son désir fut déçu et malgré les hardiesses de quelques-uns qui se risquèrent jusque sous les jambes des chevaux des gendarmes pour voir sous les stores des voitures, tous les curieux furent totalement déçus.

La Cour d'Assises

Nous voici dans la Cour d'Assises, salle médiocrement grande, occupée au fond par un hémicycle à voute, tendu de vieux drap vert sur lequel se détache brutalement la robe rouge de M. Lefrançois, président.

Autour de la seule robe rouge qui est là tout au fond de l'ombre, à peine troublée par un éclairage d'en haut qui fixe sur les crânes des points pâles, voici toutes les robes noires. M. Quentin, président du tribunal civil, M. Trinquet, juge ; assesseurs, M. Proy, juge suppléant, comme le plus ancien avoué, M. Mouron, procureur, faisant fonctions de *ministère public*, et *Mirande, substitut*, M. Louvet, greffier.

Le capitaine de gendarmerie et le sous-lieutenant d'infanterie, ont pris place devant le procureur. Cela complète l'aspect solennel de cette Cour d'assises qui a certainement une allure tout à fait extraordinaire.

Dans la salle proprement dite voici les bancs des jurés le long du mur de droite, et en face les bancs des accusés. C'est là une véritable tribune fortifiée. D'épaisses cloisons de planches en bois blanc ont été posées autour, les gendarmes (il y en a trente) encadrent les prisonniers et les séparent, enfin les soldats, baïonnette au canon, font la haie contre les cloisons. Les défenseurs ont une petite tribune devant celle des bandits.

La majeure partie de la salle est occupée, pour le reste, par des tables de bois blanc installées pour la presse. Il y a une trentaine de journalistes qui, hâtivement, font des dépêches, prennent des notes et un service spécial de télégraphistes a été organisé par la Poste.

Les témoins occupent le reste des bancs. Dans le fond de la salle, la foule se presse derrière une barrière. Quelques vagabonds sont venus dès la première heure s'installer aux bonnes places.

D'où viennent ces figures à la barbe hirsute, aux fronts pareils à ceux des bandits qui sont aux bancs des accusés ? C'est une question qu'on ne peut se poser sans angoisse. Sont-ce des amis de ceux qui là-bas semblent indifférents. Il m'a semblé surprendre entre eux un signe d'intelligence Les baïonnettes ne sont pas de trop.

Silhouettes de Témoins

Pour les témoins ce sont des gens de la campagne, de probes et graves cultivateurs qui ont mis leurs chemises empesées aux vastes cols rabattus sur des cravates de soie noire.

L'un d'eux offre une peau ridée à l'extrême et si roussie du soleil qu'elle en semble jaunie. On dit que c'est une des victimes de la bande.

En somme un contraste très vif s'établit entre les accusés et les témoins. D'un côté des paysans au front dur, au teint pâle de nos apaches citadins, l'œil brillant des bêtes fauves, de l'autre les mêmes fils de la terre, ceux qui travaillent dur toute la vie, dont les mains sont calleuses et tordues par la peine et qui sont patinés par le soleil, l'œil un peu éteint sous les paupières lasses. Les uns, contrebandiers, paresseux coureurs de bois et de dunes, voleurs puis assassins, les autres attachés à la terre, travailleurs acharnés, tous issus du même sang flamand, mais offrant sur la même conformation, des détails physiologiques dont la différence est tragiquement saisissante...

Masques de Bandits

Jetons un coup d'œil sur la masse de bandits installés dans la tribune de honte.

Abel Pollet, dont la barbe a été rasée, a l'air d'un escarpe des faubourgs. Les dents supérieures qui saillent, comme cela se trouve souvent chez les flamands, ont chez lui une expression d'ironique sauvagerie qui est encore accrue du sourire du bandit. Le front est légèrement dénudé et surplombe en bosse les yeux vifs, d'un brun verdâtre qui scintillent entre des paupières légèrement bridées, pauvres de cils. Une mèche de cheveux en accroche-cœur descend au milieu du front.

Durant la longue lecture de l'acte d'accusation, Abel se tient la tête légèrement baissée, semblant plongé dans une lointaine vision. Il suit dans son rêve tous les événements dramatiques dont le récit se poursuit, horriblement. De temps à autre le monstre sourit et — est-ce une coïncidence ? — c'est souvent au moment où l'on évoque des images de cadavres qu'il retrouve ses minces lèvres d'un rictus odieux et cynique.

Auguste Pollet offre le même masque que celui de son frère, mais en plus brutal, en moins intelligent et ironique. Une déformation des yeux qui « louchent » entre des paupières fortement clignantes, lui donne un air d'idiotie. Mais la bouche est cruelle sous de longues moustaches à la chinoise. Insoucieusement, il se retrousse la moustache durant les moments de la lecture où on cite sa participation aux crimes. Sa main osseuse et sèche capesse encore son front très ridé qui a une obliquité vers la gauche. Il a une figure frappante en ce sens que la férocité s'y additionne d'expression d'idiotie.

Canut Vromant a, lui, vraiment le faciès de l'assassin bestial et sans remords. Le front est fort fuyant, le nez se détache en pointe un peu épaisse, puis une moustache et une barbiche encadrent une bouche large, aux lèvres tortes, proéminentes. Les pommettes vives mettent sous les yeux une saillie claire comme de muffle canin. Les yeux sont noirs au fond d'orbites rouges. Les cheveux courts et drus, encadrent en carré cette face d'angles et de saillies aux lignes fuyantes. Son teint jaune complète l'allure sinistre de ce bandit vêtu d'habits neufs et d'une cravate bleu frais et rose tendre.

Après ces silhouettes des trois grands maîtres de la bande, un seul trait marquera l'effigie des autres, les comparses. Tous ont un développement extraordinaire des mâchoires, les yeux chassieux, le front épais et fuyant. Ces masques sont tous ceux de brutes terriennes ayant dans la face une difformité quelconque.

Je m'en voudrais de ne pas noter que les femmes qui sont là sont pour la plupart assez jolies et parmi elles, la maîtresse du chef. Louise Matoret, malgré sont front droit offre un assez beau spécimen de flamande. Elle a mal aux dents, et se tient sur la joue un mouchoir à carreaux. Souvent ses regards s'en vont vers Abel, le maître qu'elle adore, paraît-il, au point qu'elle se chargea d'imaginaires accusations pour subir le même sort que lui.

Maintenant que voici tracés les portraits des acteurs et de la scène, voici le spectacle, hautain et terrible par son dernier acte qui commence.

L'AUDIENCE

A neuf heures et quart du matin, M. Lefrançois, président de la Cour, déclare l'audience ouverte. Un mouvement de crosses de fusils, la garde met arme sur l'épaule, arme au pied, une houle vite éteinte par la foule, et enfin le procès de la bande Pollet commence.

LE JURY

On procède à la constitution du jury. Cette besogne prend tout près d'une demi-heure :

M. Roy, avoué, est nommé juge.

M. Jules Risbès, propriétaire à Béthune, est nommé chef du jury.

Sont nommés membres du jury :

MM. Daudelot, négociant à Boulogne-sur-Mer ; Toulouse, cultivateur à Sallaumines ; Devred, retraité, à Carvin ; Videlaine, gardien de batterie retraité, à Prédéfin ; Caudas, cultivateur à Averdoing ; Lebas, cultivateur à Gauchin-le-Gal ; Butez, cultivateur à Marck ; Mathon, cultivateur à Mont-Saint-Eloi ; Renault, carrossier, à Neuville ; Bèque, contremaître à Blache-St-Vaast ; Goulet, négociant à Lièvin.

Sont nommés jurés-adjoints : MM. Martin, cultivateur à Auchel ; Riche, cultivateur à Humbercamps.

Après que le jury est constitué, le président fait l'appel des accusés. Cela se passe rapidement sans incident.

Un gendarme, M. Brunn, sert d'interprète pour le flamand et traduit les paroles des femmes qui parlent difficilement le français.

L'ACTE D'ACCUSATION

Auguste Pollet s'évanouit !!

M. Louvet, greffier, donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Ce dernier forme un gros livre de 500 pages et sa lecture prendra depuis 10 heures du matin jusqu'à midi avec une suspension d'audience de 5 minutes et de deux heures jusque 5 heures.

Ci-dessus, en avant-propos, j'ai donné l'analyse de cet acte d'accusation. La lecture n'eut d'ailleurs rien d'intéressant si ce n'est un événement très à sensation au moment où M. Louvet donne lecture des détails du crime de Violaine.

Auguste Pollet se renverse tout à coup et s'affale dans les bras d'un gendarme. Emoi dans la salle. Tout le monde se lève. Le président rappelle à l'ordre et prie tout le monde de s'asseoir.

M. Barberousse, médecin militaire du 8e de ligne qui est spécialement de service à la Cour d'assises, vient donner ses soins à l'homme évanoui.

Auguste reste toujours les yeux clos, la face pâle durant que le médecin lui palpe le pouls. Les femmes dans la masse des accusés se mettent en rumeur. Les gendarmes interviennent pour les maintenir. La femme d'Auguste se met à pleurer à chaudes larmes. Deux autres près d'elle l'imitent. Cela tourne au tragique.

Mais le médecin déclare que le prétendu malade n'a rien du tout. Auguste d'ailleurs se remet aussitôt.

M. le président Lefrançois donne aux jurés quelques mots d'explication de cette scène qui, selon lui, est une simulation.

Fort clairement il expose que l'état de santé d'Auguste Pollet, depuis deux ans qu'il était en prison à Béthune, n'a jamais donné d'inquiétudes. Depuis quelque temps, il a prétendu qu'il était sujet à des crises d'épilepsie pour apitoyer les jurés sans doute ou plaider l'irresponsabilité. Auguste Pollet a voulu faire croire à une attaque. L'avis du médecin confirme cette hypothèse.

Auguste Pollet, maintenant remis, écoute ces paroles avec un vague sourire. Il ne proteste même pas d'un geste.

Après cet incident la séance est levée et la suite de la lecture de l'acte d'accusation remise à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

A deux heures reprend la séance de l'après-midi. Malgré la pluie qui tombe à torrents la foule s'est trouvée massée encore aux environs du Palais de Justice pour tâcher, mais en vain, de voir les prisonniers que l'on croyait devoir arriver selon le même cérémonial que le matin.

La foule est complètement déçue, car un repas froid a été servi aux prisonniers par les soins du service pénitentiaire, dans le Palais même, salle de réunion des témoins. Tous les accusés mangèrent de fort bon appétit le bœuf froid et le morceau de fromage qui composèrent le menu des prisonniers, le tout étant arrosé de bière cherchée au cabaret du coin.

On reprend à l'audience la lecture de l'acte d'accusation.

Le père des bandits Pollet

On me signale dans la salle la présence du père des Pollet, du malheureux vieillard qui voit toute sa famille assise au banc d'infamie, chargée des crimes les plus odieux.

C'est un homme tout courbé par l'âge, mais à la figure encore vaillante malgré ses 82 ans. De profonds sillons de rides marquent sa face, un tic nerveux tire le bas de sa figure.

Je parviens à le rejoindre et à l'aide d'un truchement — car il ne parle que le flamand — j'essaie de me faire entendre de lui.

Je lui demande ce qu'il pense de cette affaire. La question est délicate à poser, mais le vieux devine que c'est à un journaliste qu'il a affaire ; il tourne sa casquette haute et large de cultivateur belge en disant : « Quel malheur c'est pour moi ! Quel malheur ! » Puis en secouant la tête il retombe dans le mutisme qu'il a gardé depuis qu'il est arrivé.

La tête basse, il refuse de répondre et montre bien qu'il tient à rester caché, ignoré au milieu de la foule. Il reste durant toute la lecture de l'acte d'accusation dans une prostration profonde et il n'a un moment d'émotion que lorsque tout à coup la femme d'Auguste Pollet se trouve mal.

Encore un évanouissement

Tout à l'heure, c'était Auguste Pollet qui, à l'évocation des spectres de Violaines, se payait une syncope de plus ou moins bon aloi. Maintenant c'est le tour de sa femme.

Elle se renverse peu à peu, puis défaille. M. Barberousse, médecin militaire, intervient à nouveau. Il l'examine, tâte le pouls, puis déclare avec un sourire :

« Je ne crois pas qu'elle ait grand chose. »

M. le président Lefrançois lui fait donner un verre d'eau, puis on passe outre à l'incident. La femme Pollet revient à elle. On continue.

Durant la lecture du récit des derniers crimes Abel Pollet se cache la tête dans les bras et selon toute apparence s'endort. Auguste Pollet et Vromant suivent attentivement au contraire la lecture de l'acte d'accusation. La femme d'Auguste Pollet trouve certaines choses fort amusantes et rit. Son œil cruel brave cyniquement les regards.

Le Sphinx et la Sorcière

La fille Matorez, garde une moue de sphinx en ouvrant les yeux, très largement. La lumière baigne les émeraudes de ses prunelles et des reflets de pierres maléfic ieuses y brillent. Sa figure a une grande allure énigmatique qui la fait parmi toutes fort intéressante.

Voici encore le masque de « primitif flamand » de la vieille Fauvart, la tireuse de cartes chez qui les bandits se réunissaient pour comploter leurs coups. Elle lance durant cette seconde partie du récit, plus pathétique à cause des crimes qu'il relate, des regards fulgurants aux juges puis à la salle. Ses lèvres sèches agitent sa peau parchemin ée en un interminable marmottement.

Sont-ce des litanies ? ou des injures ? ou bien des incantations magiques ? Peut-être le tout, car c'est un assemblage assez familier à ces sorcières des Flandres héritières des traditions des gitanes espagnoles.

L'appel des Témoins

La lecture de l'acte d'accusation est terminée à 6 heures et demie. Le président Lefrançois précise aux accusés les chefs d'accusation qui sont portés contre eux. Puis il fait l'appel des témoins qui ne seront interrogés que demain. Ce sont : MM. Raeghebourn, David, Bourel, Crochette, Marchand, Gruson, Dulon, Courty, Ducroquet Fortuné, Pruvot Henri, Ducatez Robert, Dupeilliage Benoit, Martin Paul, Waringhem, Choix Aubert, Marie Augustin, Pruvost Adolphe, Duprez Paul, Hugot Ange, Nancotche Joséphine, Marquette J.-Bte, Bernard J.-Bte, Duquesne Victor, Lefebvre Constant, Hermant Jules. Un témoin, Mallet Jules, est décédé. Un autre, Bernard J.-Bte, est malade.

C'est demain mercredi, à 9 heures du matin qu'on commencera seulement les premiers interrogatoires des témoins.

Le départ des accusés se fait en voitures fermées comme à l'arrivée du matin, sans que la foule trop incitée à chercher à voir les bandits pousse un cri, une huée.

A 7 heures précises la porte de la prison se referme sur la bande.

Comment les Pollet devinrent des criminels

LE VILLAGE DES CENT BANDITS. — LE MAUVAIS GENIE DE CAESTRE.

Une personne des plus honorables a bien voulu me donner des renseignements sur l'enfance des bandits d'Hazebrouck qu'il lui fut donné de connaître et les événements de leur premier âge ayant décidé leur vocation fatale.

La jeunesse des Pollet se passa dans le village de Caestre, en Flandre, aux environs d'Hazebrouck. Les familles Pollet et Platteel — auxquelles plusieurs des femmes inculpées appartiennent — se connaissaient assez bien dans la commune et les enfants jouaient souvent ensemble.

Les Platteel étaient d'une famille de voleurs et de contrebandiers, de longue date. Ils habitaient un coin du village de Caestre appelé le Fort qui réunissait les demeures de tous les individus mal famés des fraudeurs et des recéleurs.

Les petits Pollet aimaient fort à se rendre dans la maison Platteel où ils firent les pires connaissances. Chaque demeure avait une cachette de tabac. La morale n'y fleurissait pas précisément. Dans ce quartier du Fort se trouvait surtout un individu jouissant d'une réputation considérable dans toute la Flandre et l'Artois, comme recéleur général de tous les produits de méfaits communs.

C'était un sieur Lièvin C. qui avait 89 condamnations à son actif et qui, dans sa vieillesse, se battit avec un gaillard, parce que celui-ci avait prétendu avoir 89 condamnations. Cela valut à Lièvin C... la condamnation supplémentaire qui apaisa sa colère.

Lièvin C. prit sous sa terrible amitié les jeunes Pollet que lui amenèrent les petites Platteel. Il leur donna des conseils pleins d'expérience. Et quelle expérience ! Celle de quarante ans de recel, de vols clandestins, de maraude frauduleuse.

Les jeunes Pollet ne tardèrent pas à en profiter. A maintes reprises ils s'exercèrent à la fraude, à de menus larcins et s'acquirent une petite gloire parmi les vauriens du Fort. Les filles Platteel toutes heureuses du succès de leurs camarades, se prirent de vive affection pour eux. Cela devint l'amour complice de plus tard.

Lorsqu'Abel Pollet fit son service militaire au 110e régiment d'infanterie, il revint souvent à Caestre où sa future femme alors sa maîtresse et fiancée, lui remettait tout l'argent qu'elle gagnait, durant ses travaux de servante dans une ferme.

On peut voir comment, par une éducation première complétant des dispositions à la paresse, se prépara le caractère du bandit dit Pollet. La figure de l'initiateur Lièvin C., le vieux recéleur récidiviste de Caestre, m'a semblé devoir être évoqué dès les débuts de cette session d'assises, pour qu'en suivant les événements sanglants qui marquèrent les étapes de la bande d'Hazebrouck vers les pires crimes, nos lecteurs sengent qu'au delà d'eux déjà loin dans le passé, il y a la figure sinistre du vieillard.

C'est vers la pierre tombale de Lièvin C. dans le petit cimetière de Caestre qu'il faut se retourner à cette heure pour se dire : C'est de l'homme qui dort là, que vint tout l'immense mal !

ALEX WILL.

L'IMPOT SUR LE REVENU DEVANT LA CHAMBRE

A propos des bénéfices commerciaux, l'opposition parvient à grouper 225 voix contre 246. — C'est l'ère des difficultés qui s'ouvre.

Paris, 16 juin. — La séance est ouverte à 2 h. 20 sous la présidence de M. Henri Brisson.

On reprend la discussion de l'impôt sur le revenu.

Le président rappelle que la Chambre avait envoyé un amendement de M. Aynard à l'article 25 qui institue le contrôle chez les banquiers qui paient les coupures des valeurs étrangères.

L'amendement de M. Aynard limite le contrôle chez les banquiers ; il dit que cet article permet aux agents du fisc de pénétrer dans le domicile particulier des banquiers, alors que l'on a refusé d'exercer chez les marchands de vins.

MM. RENOULT, rapporteur et CAILLAUX

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 25

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

Il avait été soutenu par la puissance même de l'argent. La force du capital avait triomphé, tandis que lui... lui, un seul jour de grande déveine le mettait à bas, lui enlevant en même temps que le moyen matériel de se défendre, l'espoir qu'il fondait sur l'avenir.

Il ne se le dissimulait pas : un joueur démocratisé est un joueur perdu.

Tout son sang-froid l'abandonne. Il ponte au hasard sans conviction, s'emballe à faux.

Ça avait été son cas toute la soirée et demain avec quelle crainte, quel tremblement poserait-il sur le tapis sa première masse ?

Il revivait la minute qu'il avait passée à regarder Martero enfouir dans sa poche le portefeuille dans lequel il classait méthodiquement les liasses de billets qu'on venait de lui changer à la caisse...

Il le revoyait, ce portefeuille rouge contenant son gain à lui... de plusieurs semaines, qu'il avait jeté là dans ce gouffre, avec l'espérance dérisoire de se refaire...

Et le souvenir du calme de cet homme l'exaspérait. Il éprouvait de la haine contre ce rastaquouère. Il en arrivait à se demander s'il n'avait pas été la victime d'un grec.

Et cette pensée l'eût consolé, s'il eût pu en acquérir la preuve, car il eût préféré avoir affaire à un voleur, qu'on finit toujours par surprendre une bonne fois, qu'à la mauvaise chance qu'on ne peut conjurer, quand elle s'acharne sur vous.

Enfin la fatigue l'emporta il s'assoupit et dormit jusqu'à une heure de l'après-midi d'un sommeil pesant, coupé par des rêves à travers lesquels il voyait toujours Martero sous des formes bizarres empiler en ricanant les louis dans ses poches.

Il se souvint qu'il avait rendez-vous ce jour-là même avec Delerue. Il consulta la lettre de convocation.

C'était à quatre heures qu'il devait se trouver rue des Augustin, au bureau de l'homme d'affaires.

Il procéda à sa toilette, descendit et se fit servir à déjeuner.

— Oh ! monsieur Gaston, lui dit la mère Bidault, vous avez lu dans le journal cette horrible histoire ?

— Quoi donc ?

Elle lui tendit un journal en tête duquel il put lire en grosses lettres :

ASSASSINAT D'UNE VIEILLE DAME
Derniers détails

Il parcourut l'article qu'on lui désignait et fut tout de suite frappé de certaines analogies.

Un jeune homme, comme lui ami du plaisir et de la grande vie, se trouvant à bout de ressources, avait, pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa maîtresse, égorgé une vieille dame, sa bienfaitrice.

La préméditation était parfaitement établie et il n'avait choisi sa victime de préférence à toute autre que parce qu'il se souvenait avoir entendu dire qu'elle avait toujours chez elle, dans son armoire à glace, des valeurs pour une somme importante.

Sur cette simple indication, il avait quitté la ville qu'il habitait au fond d'un département éloigné et il était venu à Paris commettre son forfait, en plein jour, sans s'assurer s'il pouvait trouver les sommes dont il avait besoin et comment il pourrait s'en emparer et s'en défaire.

Il avait tué la vieille dame, mais il n'avait eu ni le temps, ni le moyen de commettre son vol et il s'était laissé prendre bêtement, n'ayant retiré aucun bénéfice de son crime.

Et ce garçon était intelligent, appartenait à une famille honorable. Comment avait-il pu être amener à commettre un acte aussi abominable, sans profit assuré

Gaston comprenait, et il était payé pour cela, qu'on en arrivât, à l'idée de l'assassinat, mais il n'admettait pas de la part d'un être intelligent qu'on pût le concevoir autrement qu'entouré de circonstances, pouvant au moins cinquante fois sur cent en assurer la réussite.

Et par un phénomène curieux de son imagination, il substitua en esprit sa personnalité propre à celle de l'assassin.

Comme lui, il avait été acculé dans une impasse terrible plus que lui peut-être, il s'était trouvé aux abois ne sachant pas si le lendemain, il lui resterait de quoi dîner.

Alors, décidé à brusquer la fortune, à sortir de cette situation, même au prix d'un crime, qu'aurait-il fait ?

Et tout d'abord il écarta l'idée qui avait germé dans l'esprit du meurtrier, l'idée de tuer celle qui avait été sa bienfaitrice.

Et invinciblement un nom se présenta à son esprit. Martero ! l'homme au portefeuille rouge, à l'allure insolente, qui venait chaque jour au cercle avec cent mille francs et s'en retournait parfois chez lui, en pleine nuit, après les avoir doublés !...

Martero, c'est-à-dire un rastaquouère venu on ne sait d'où... qui peut-être avait gagné malhonnêtement sa fortune, qui n'était pas même Français !

Oui, mais comment savoir si cet exotique était, le jour choisi pour l'exécution, porteur des bienheureux billets ?

Mon Dieu ! c'était bien simple.

Quoi de plus facile, même à un décavé, s'il est de bonne famille, s'il a un nom, une situation, de se faire recevoir dans un cercle ?

Son admission à lui, sous le nom de comte de Moncy, était une preuve suffisante de la complaisance des comités...

Et alors quelques jours suffisaient pour se mettre au courant des habitudes de la victime, pour se renseigner sur son domicile...

Restait à attendre l'occasion... l'occasion d'un gain énorme réalisé...

Puis il s'agissait de choisir selon les renseignements recueillis, l'heure et le lieu le plus propice à l'accomplissement du crime.

Et dans les conditions qu'il supposait, qui sait, si en débarrassant la société d'un Martero, on ne la débarrassait pas d'un bandit ?

Donc, pas de remords.

Et Gaston conclut en lui-même :

— Ce jeune homme était une mauvaise nature, et dans tous les cas un imbécile.

Puis, comme il était l'heure de se rendre rue des Augustins, il partit.

M. Alfred Delerue l'attendait. L'homme d'affaires reçut Gaston avec son obséquiosité ordinaire. Immédiatement, il aborda la question.

Je suis chargé, monsieur, vous ne l'ignorez pas, de recouvrer les créances du regretté monsieur Muller et j'ai pleins pouvoirs de la famille, ainsi qu'en témoigne la pièce que voici et dont je vous prie de prendre connaissance.

Et comme le jeune homme esquissait de la tête un geste de refus, M. Delerue continua :

— Il y a plusieurs héritiers et l'intérêt des ayants-droit exige que surtout pour les sommes auxquelles n'est assignée aucune date fixe d'échéance, le remboursement ait lieu dans le plus bref délai. Je crois savoir qu'il n'entrait pas dans les intentions du défunt de montrer envers vous, qui étiez son ami, la moindre rigueur. Aussi éloignerai-je, autant qu'il me sera possible, la limite de la libération définitive, mais il faut que je rencontre chez vous un peu de bonne volonté. Je sais combien il est difficile de réaliser rapidement une somme aussi importante... Voici donc ce que je vous propose : Vous verserez entre mes mains d'ici à huit jours la moitié du montant de votre dette, soit vingt-cinq mille francs... Le surplus dans un délai de trois mois... Le reçu ne stipulant aucun intérêt, nous n'en réclamerons pas.. Je crois que voilà la seule base, conciliant au mieux les intérêts de tous, sur laquelle il nous sera possible de nous entendre.

— Je vous avoue, monsieur, répliqua Gaston, que je m'attendais de la part de la famille de mon ami Antonio et par respect pour la mémoire du défunt, à un peu plus de bienveillance ; néanmoins, je suis débiteur et je me conformerai au désir exprimé par les héritiers. J'aurai l'honneur, d'ici à huit jours, de verser entre vos mains la moitié de la somme due et je serai en mesure dans trois mois de m'acquitter complètement.

— Très bien, monsieur, alors à huit jours.

— A huit jours !

Gaston avait senti sous le ton onctueux et papelard de l'homme d'affaires la volonté ferme de n'accorder aucun autre délai que celui qu'il offrait.

C'est pourquoi il n'avait cherché en aucune façon à discuter pour obtenir une date de paiement plus éloignée.

Du reste, à quoi lui servirait une prolongation ? Peut-être à s'enferrer plus complètement. Il n'avait à espérer qu'un retour de veine pour sortir de cette impasse.